



Médiation en santé et médiation sociale

Note de cadrage

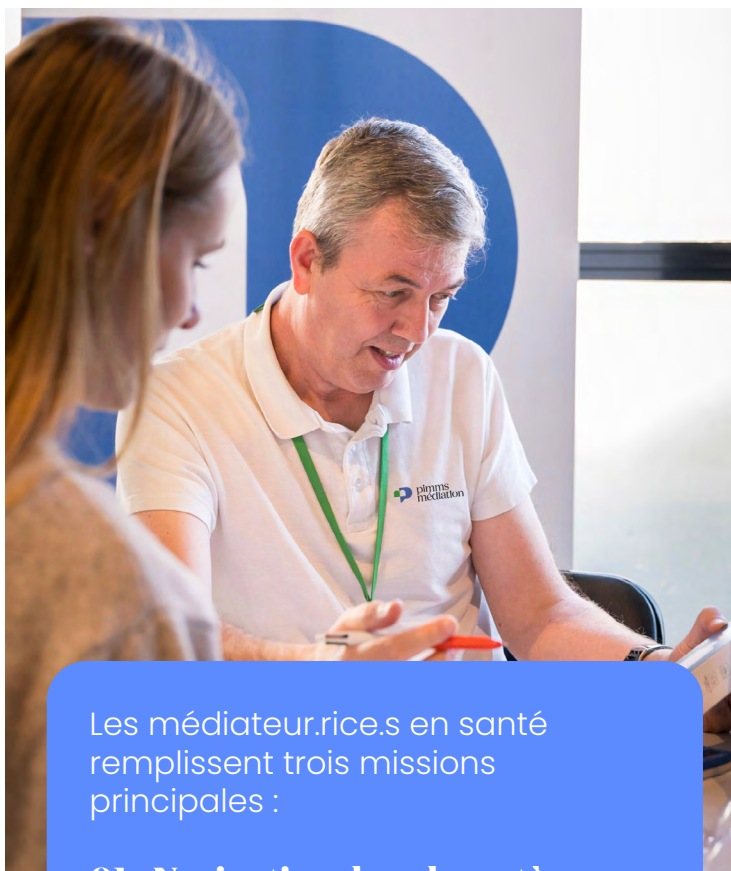
Médiation en santé et médiation sociale : définition, missions et complémentarités

La médiation en santé est un levier essentiel pour réduire les inégalités sociales de santé.

Inscrite dans la loi de modernisation du système de santé de 2016 et réglementée par le décret n°2017-816, cette fonction reste cependant dépourvue d'un cadre statutaire et professionnel clair.

La médiation en santé se définit comme une **fonction d'interface de proximité entre des personnes en situation de vulnérabilité, éloignées du système de santé, et les professionnels impliqués dans leur parcours de santé**. Elle vise à faciliter l'accès aux droits, à la prévention et aux soins, tout en renforçant l'autonomie des individus et en sensibilisant les acteurs institutionnels aux obstacles rencontrés par ces populations.

La médiation en santé partage des bases communes avec la médiation sociale, notamment dans sa **posture d'écoute, son approche de proximité et son objectif de réduction des inégalités**. Ces synergies méritent d'être explorées pour enrichir les pratiques et renforcer les collaborations entre ces deux champs.



Les médiateur.rice.s en santé remplissent trois missions principales :

01 • Navigation dans le système de santé : repérage, orientation et accompagnement des individus pour surmonter les barrières d'accès aux soins.

02 • Diagnostic territorial : identification des besoins et remontée des dysfonctionnements systémiques.

03 • Coordination inter-professionnelle : collaboration avec les acteurs des secteurs sanitaire, social et médico-social pour des réponses

Leur approche repose sur des principes éthiques clés : non-jugement, respect de la volonté des personnes, et confidentialité. Ils agissent à travers des actions de proximité et des interventions sur le terrain.

Dans ce contexte et face à la montée en puissance des sollicitations sur cette thématique, **le Réseau national Pimms Médiation s'associe aux travaux engagés par le Collectif pour la Promotion de la Médiation en Santé (CPMS)** sur quatre axes prioritaires visant à **assurer la reconnaissance et la pérennité du métier** :

- 01** Création d'un **référentiel métier**
- 02** Développement de **formations qualifiantes**
- 03** **Soutien et accompagnement professionnel**
- 04** **Financement pérenne et déploiement étendu**



Déployer des actions de médiation en santé

Les actions de médiation en santé se développent de plus en plus sur les territoires :



Itinérance « Accès aux droits et santé »

 Pimms Médiation Sevrans



Accès à une borne de téléconsultation Medadom

 Pimms Médiation Bourgogne du Sud



Permanences dans des établissements de santé

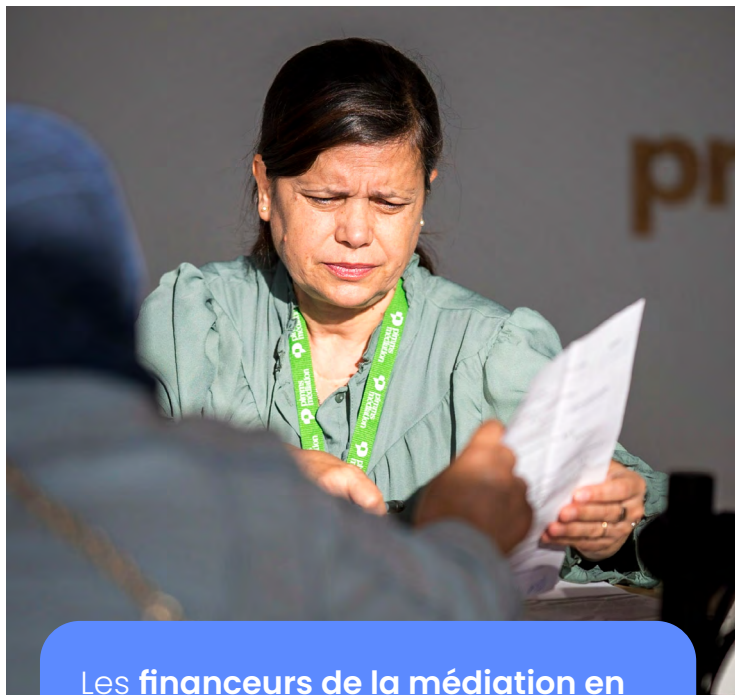
 Pimms Médiation Bordeaux et Portes de Provence

Autres exemples inspirants :

• **Permanences de médiation santé dans les quartiers prioritaires** afin d'accueillir les habitants, de répondre à leurs questions sur les parcours de soin et de les orienter vers les structures adaptées.

• **Ateliers de prévention santé** animés par des médiateurs, abordent des thématiques variées comme la vaccination, la santé mentale, ou encore la nutrition, en tenant compte des spécificités culturelles des participants.

• **Ateliers « numérique en santé »** pour aider à la prise en main des outils numériques tels que Doctolib, Ameli, Mon espace santé, etc.



Les **financeurs de la médiation en santé** incluent principalement :



Agences Régionales de Santé (ARS) : financent les programmes régionaux d'accès à la prévention et aux soins (Praps), ciblant les populations les plus démunies.



Fonds publics ou européens : subventions nationales ou européennes dédiées à la santé et à la lutte contre les inégalités sociales.



Associations et ONG : certaines structures comme Sidaction, Médecins du Monde, mobilisent des fonds pour soutenir des projets spécifiques de médiation en santé.



Collectivités locales : les régions, départements ou municipalités participent parfois au financement de dispositifs locaux.



**Vous avez une
idée ou un projet ?
Contactez-nous !**

**Réseau national Pimms
Médiation**

Guillaume LAHOZ • Responsable
innovation et développement

guillaume.lahoz@pimmsmediation.fr

Pour aller plus loin :

**Rapport interministériel « La
médiation en santé : un levier
relationnel de lutte contre les
inégalités sociales de santé à
consolider »**

Juillet 2023

https://fondation-mnh.fr/wp-content/uploads/2023/07/Rapport-interministeriel-Mediation-en-sante-VF_compressed.pdf

**Manifeste du Collectif pour la
promotion de la médiation en santé**
Février 2024

<https://www.sidaction.org/wp-content/uploads/2024/04/cpms-reconnaissance-et-securisation-du-metier-de-mediateur-rice-en-sante.pdf>